



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 29 MAI 2024 - N°1279 bis - 54^e ANNEE - 2,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Quelle Europe pour la France ?

Comme d'habitude, les principaux partis ont mené leur campagne pour les élections au Parlement européen selon des objectifs nationaux, tactiques et stratégiques. Comme d'habitude, c'est l'élection présidentielle qui a été le principal souci des chefs de parti et les questions relatives à l'Union européenne ont été traitées en évitant soigneusement les enjeux cruciaux.

Nous avons choisi de délaissier le jeu des partis pour publier une critique méthodique de l'Union européenne, de ses organes directeurs, de son idéologie économique, de ses échecs patents. Notre conclusion est claire : le système technobureaucratique qui piétine la démocratie est à rejeter et la fiction fédéraliste doit être dénoncée.

Nous ne voulons pas en rester à ce constat. Notre souveraineté monétaire, commerciale et budgétaire doit être reconquise, mais pas au prix d'une voie française libérale-conservatrice, assortie de vagues idées de coopération. L'Europe est une civilisation, sur laquelle se sont construites des relations inter-nationales orientées par le principe apaisant de l'équilibre européen. Malgré les échecs et les guerres, c'est ce principe qu'il faut reprendre afin d'offrir une issue positive à l'échec de l'Union européenne.

Inspirée par le projet gaullien, la Nouvelle Action royaliste s'est depuis longtemps prononcée pour la formation d'une confédération européenne, conçue comme union d'Etats souverains. Nous l'avons crue possible après l'effondrement de l'Union soviétique et nous avons agi en ce sens. Malgré les tra-

gédies balkaniques, malgré l'invasion de l'Ukraine par la Russie, malgré la diversion populiste qui joue la radicalité pour mieux s'intégrer au système, nous voulons montrer qu'une autre Europe est possible, dès lors qu'elle est fondée sur la civilisation commune, dès lors qu'on la conçoit à l'échelle du continent, dès lors qu'on reprend les dynamiques brisées par le néolibéralisme.

Nous voulons que le continent européen organise sa sécurité collective hors du parapluie américain. Nous voulons que la grande Europe organise sa protection tarifaire contre les volontés de puissance financières et commerciales. Nous voulons que la grande Europe se donne des institutions favorisant le dialogue des nations en vue d'un nouveau mode de développement.

Nous n'inventons rien. Nous reprenons une ambition multi-séculaire pour l'inscrire dans les enjeux de notre temps : la maîtrise de la transition énergétique implique un effort continental pour mettre la finance et l'économie au service des institutions capables de faire aboutir le projet commun. Nous nous appuyons sur les chartes et déclarations publiées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et sur des organisations déjà existantes. Nous souhaitons qu'un Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement nationaux préside à la reconstruction de l'Europe et organise un nouveau dialogue avec le monde.

Les esquisses ici publiées auront de vastes prolongements. ■

BERTRAND RENOUVIN.

Les royalistes et l'Europe

La monarchie française a toujours inscrit son action dans un cadre européen. Ainsi, à partir du règne d'Hugues Capet, la construction, étape par étape, de l'unité française s'est doublée d'une diplomatie très active à l'échelle du continent. Dès l'époque moderne, la place de premier plan acquise par la France dans l'équilibre européen a permis à Henri IV de proposer, à travers son *Grand Dessein*, un premier projet d'organisation politique de l'Europe. Le traité de Westphalie, triomphe posthume de Louis XIII et de Richelieu, déboucha sur un système d'équilibre des puissances, dont les souverains français, de Louis XIV à Louis-Philippe furent les garants, et dont les principes servirent longtemps de fil directeur à notre diplomatie.

Au XX^e siècle, les royalistes ont veillé à la préservation de ces principes : ils ont lutté contre toute forme de retour de l'hégémonie allemande, mené campagne entre les deux guerres contre les premiers projets d'Europe fédéraliste, contribué dans les années 50 à

l'échec du projet de Communauté Européenne de défense, qui plaçait déjà la défense du continent sous la direction des Etats-Unis, combattu la politique des blocs et soutenu la libération des pays de l'est de l'oppression soviétique.

Depuis plus d'un demi-siècle, dans la droite ligne des idées du général de Gaulle, nous n'avons pas cessé d'affirmer la nécessité de donner aux Etats européens une organisation commune, destinée à préserver la paix sur le continent et à développer les coopérations nécessaires au bien-être commun. C'est dans cette perspective que nous soutenons le projet d'une union d'Etats souverains ouverte sur le monde.

L'Union européenne actuelle est la négation même de ce projet. Depuis la fin des années 70, s'inspirant d'une conception fédéraliste elle cherche à organiser la disparition progressive des nations, alors qu'elles sont à la base même de l'identité européenne. Elle mène son projet à marche forcée, alors que ce projet a été à plusieurs reprises rejeté par les peuples, et notamment par la France en 2005. Elle promeut un modèle économique néolibéral, inspiré des Etats-Unis, en rupture avec l'Etat social qui inspire pourtant la constitution de la plupart des Etats européens. Sa vi-

sion géopolitique, enfin, est celle d'une Europe « occidentalise », entièrement dépendante dans ses échanges comme dans sa défense de la puissance américaine.

Pour les royalistes, **l'heure est à la construction d'une autre Europe**, ce qui nécessite des choix clairs :

- le choix d'une confédération d'Etats souverains, animée par une instance politique unique, le collège des chefs d'Etat et de gouvernement, la suppression de la Commission européenne, une assemblée parlementaire consultative ;
- un pacte de sécurité collective, fondé sur la coordination et non sur l'intégration illusoire des moyens militaires, assorti d'une instance de médiation réunissant les pays européens, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord ;
- le droit pour chacun des Etats de retrouver sa souveraineté juridique, monétaire et sur ses frontières, la mise en place au niveau européen d'un système de tarifs dissuasifs et de contrôle des mouvements de capitaux ;
- une sélection rigoureuse des sujets d'intérêt commun (environnement, innovation industrielle, transports, ...) et leur réalisation dans le cadre de coopérations inter-étatiques. ■



L'Union européenne en 2024 : ce que nous constatons

L'Union européenne est malade, malade de son illégitimité démocratique, de son mode de fonctionnement, technocratique et antipolitique et ses échecs économiques. Et elle est malade de la désaffection croissante des citoyens et de ses divisions internes. Le mal empire, mais le malade ne le sait pas encore.

[Une fiction démocratique]

Chaque décision de l'UE impacte considérablement le quotidien des citoyens européens. Un comble, puisque le système institutionnel bruxellois a ostracisé les peuples du jeu démocratique dès le départ. « *Il ne peut y avoir de choix démocratiques contre les traités européens.* ». La phrase est prononcée par Jean-Paul Juncker, alors Président de la Commission européenne, le 28 janvier 2015, après la victoire d'Alexis Tsipras et de Syriza à Athènes. Cette locution, prononcée avec une effrayante sincérité, est l'essence même de ce qu'est l'UE : une institution supranationale œuvrant en dehors de tous principes démocratiques en exerçant son pouvoir de façon autoritaire et dans la plus grande opacité.

L'idéologie néolibérale. - La défiance de l'UE envers la démocratie émane, pour l'essentiel, de son adhésion à l'idéologie néolibérale, c'est-à-dire l'acceptation de la globalisation du monde par les marchés financiers. Cela induit par nature l'effacement de l'État, c'est-à-dire du politique. Or, dans une démocratie, les corps politiques sont essentiels puisqu'ils prennent leur

source dans le peuple par le jeu des élections et de la représentativité qui en découle. Par un pernicieux truchement sémantique, l'UE s'arroge la « légalité » au détriment de la « légitimité » afin d'imposer ses traités et ses directives.

La légalité en absolutisme. - En effet, dans l'UE, on parle sans cesse de la légalité des textes, ce qui induit que les institutions européennes sont définies comme « démocratiques » parce que « légales ». Par conséquent, la légalité deviendrait le seul principe déterminant, d'où l'obsession du droit produit par Bruxelles. Après une campagne douteuse où les citoyens européens sont intentionnellement désinformés sur le véritable contenu du Traité de Maastricht, celui-ci est accepté par referendum le 7 février 1992. À partir de là, l'UE considérera « l'adhésion » des peuples comme un blanc-seing et appliquera de manière autoritaire les traités. Pour faire illusion, l'UE s'est dotée d'organes technocratiques qui parodient les institutions démocratiques.

L'illusion des institutions. - La Commission européenne est un organe dominant de l'UE non élu au suffrage universel. Les électeurs n'ont aucune main sur la compo-

sition de cette institution qui dispose pourtant d'un pouvoir conséquent sur les gouvernements en exercice. Son rôle est de promouvoir l'intérêt général de l'Union mais il s'est transformé en une sorte de gouvernement qui dispose à elle seule du monopole de l'initiative législative. En effet, le système est fait de telle sorte que le Parlement n'a pas l'initiative des lois ; c'est le Conseil des Ministres de l'UE et la Commission européenne qui s'arrogent les pouvoirs exécutif et législatif, en dehors du principe fondamental de séparation des pouvoirs ! Aussi, l'indépendance de la BCE retire aux États membres leur politique économique souveraine et la maîtrise de leurs dépenses publiques en les obligeant à se financer auprès des banques. De plus, son pouvoir ne cesse de s'accroître au gré des crises financières, outrepassant largement ses prérogatives. Sans compter qu'elle agit en dehors de tout contrôle démocratique, tout comme la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui est devenue le bras armé de la Commission en imposant un « droit européen » antisocial parfaitement accordé au système libéral.

L'opacité de ces institutions, qui s'active en dehors des peuples, permet aux lobbys de dicter leurs lois et favorise une corruption débridée. Pourtant, des institutions sensées prévenir et lutter contre la fraude à Bruxelles et à Strasbourg existent, comme l'Office européen de lutte antifraude et le parquet européen. Et pourtant, c'est bien le travail de la justice belge qui fera éclater au grand jour l'affaire du Qatargate !

L'UE se pare de l'illusion démocratique pour imposer sa vision du monde global. Mais n'oublions pas que cela n'a été possi-

ble que parce que nos élus ont constamment trahi la Nation depuis plus de 30 ans.

[Une gouvernance antipolitique]

Depuis des siècles, l'exercice du pouvoir politique, en pratiquant l'art de rendre possible ce qui est nécessaire, s'effectue au moyen de lois évoluant au fil des siècles et établies selon le principe transcendant de justice et de bien commun et après une confrontation dialectique des visions et idées portées par les groupes sociaux. Dans un gouvernement politique, la loi, expression de la volonté générale, est donc le langage et le moyen de la justice et de la paix civile contre toutes les faiblesses, les limites et les violences potentielles inhérentes à la nature humaine, qui y trouvent ainsi un exutoire apaisant et pacifiant.

Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, des courants intellectuels ont décrété la « fin de l'histoire » ainsi que la nocivité du « Politique » et de tout ce qui s'y rattachait, à savoir les peuples, les nations, les communautés sociales ainsi que les États, le tout étant considéré comme la cause des guerres passées, froides ou chaudes. Depuis l'Antiquité (Pythagore) existe l'utopie d'une gouvernance parfaite de l'humanité par les nombres promettant de combler ces failles et de prévenir ces dangers grâce à une doctrine positiviste et technocratique mettant en œuvre une gouvernance scientifique et mathématique libérée de ces contingences humaines. Cette utopie va, aux XIX^e et XX^e siècles, se combiner avec la pensée des libéraux anglais réduisant le Politique à un simple outil de régulation minimale, mais également avec l'invention, par Adam Smith, de la transcendance divine de la fameuse « *main invisible du marché* » et de la notion de « *concurrence libre et non faussée* ». C'est cette « alchimie intellectuelle » qui va constituer le cœur de la doctrine de l'Union européenne, complétée par le postulat fallacieux affirmant que ceux qui commercent avec un profit mutuel optimisé ne se font pas la guerre, d'où le fameux slogan « *L'Europe, c'est la Paix* », systématiquement invalidé par les faits.

Cette doctrine, rapidement érigée en dogme quasi religieux, nous a conduit inexorablement à une société post-démocratique où l'individu – considéré comme rationnel et uniquement préoccupé de son seul intérêt – remplace le citoyen – et donc le peuple – et où les assemblées délibérantes (décrétées lieux de désordre, de confusion et d'irrationalité) sont remplacées par des instances produisant des normes scientifiques et mathématiques en lieu et place de la Loi et supposées garantir le fonctionnement parfait du marché, rejoignant ainsi l'utopie antique.

Ces instances, non élues, ont pour nom Commission européenne, Banque centrale européenne et Cour de justice de

l'Union européenne. Elles imposent aux États nationaux et aux peuples européens des normes et des règles d'une grande violence comme cela a été le cas en Grèce en 2015. Celles-ci sont élaborées dans la plus grande opacité par une technocratie fortement influencée par les cabinets de *lobbying* très actifs et en très grand nombre à Bruxelles, où les conflits d'intérêts sont omniprésents et où la corruption est une réalité.

Devant la nocivité de cette fiction idéologique que constitue la gouvernance, il est impératif de réinstaurer le Politique. Celui-ci ne prenant son sens que dans le cadre de nations souveraines, libres et démocratiques, il est urgent de repenser l'espace géographique, économique et social européen comme un espace « des coopérations européennes » cogéré par des États souverains librement associés.

[Un projet contesté]

Un des moteurs essentiels de la contestation de l'Union européenne par les Européens eux-mêmes est la faiblesse intellectuelle de son projet. Ainsi, Emmanuel Macron a depuis quelques semaines remis au goût du jour l'idée d'Europe puissance. Qu'entend-on par là et est-ce crédible ? Fausse idée neuve à la vérité. En 1962, au moment du plan Fouchet, on avait envisagé une Europe de la Défense qui reposerait sur l'autonomie du pilier européen de l'Alliance atlantique. Nos partenaires de l'époque et en particulier l'Allemagne de l'Ouest avaient fait capoter le projet, parce qu'il risquait de créer une distance avec nos alliés américains. En fait, nos partenaires craignaient un rapport de force qui verrait la France imposer ses vues. Jean Lacouture avait dans sa biographie de De Gaulle cité Harold MacMillan : « *When he says Europe, he means France.* ». La phrase du Premier ministre britannique de l'époque avait le mérite de souligner que l'Europe ne regroupe pas des nations identiques et égales,

mais qu'elle est l'expression d'un rapport de force. Or, n'est-ce pas toujours vrai aujourd'hui où l'Allemagne sait mieux que toute autre défendre ses intérêts par une politique intelligente d'entrisme au sein des instances européennes ? Et pour beaucoup d'États, il n'y a pas de politique européenne de défense sans l'appui des États-Unis et la promotion de « l'union de l'Occident ». C'est cela, l'Europe puissance ?

Cette expression dissimule mal que pendant des décennies, les États de l'Union européenne à quelques exceptions près, ont fait de leur défense le parent pauvre de leur budget. Imaginez un instant que l'on creuse les déficits au-delà des 3 % autorisés. Horreur !!! Et ne fallait-il pas profiter des dividendes de la paix ? Cette expression à elle seule démontre que nous avons été placés sous la coupe de boutiquiers convaincus que le marché, le libre-échange, la « *mondialisation heureuse* » allaient transformer le monde et que « *la fin de l'histoire* » était pour demain. L'Union européenne ou la vallée des têtes creuses. Et, toujours au nom du sacro-saint libre-échange, en France et ailleurs, on a laissé partir des fleurons industriels qui seraient indispensables aujourd'hui à l'affirmation de la soi-disant Europe puissance et pas simplement dans le domaine de la défense.

Étonnez-vous que l'élargissement soit devenu l'alpha et l'oméga des instances européennes. Toujours plus grande, toujours moins forte. Mais pour aller jusqu'où ? Si la Russie est bien l'agresseur de l'Ukraine, il faut reconnaître que nos maladresses en matière d'élargissement, qui ne datent pas d'hier, ont été autant de chiffons rouges agités sous le nez du taureau sans que nous ayons été conscients du risque que nous prenions, faute d'une assise intellectuelle suffisamment forte.

Étonnez-vous, dans ces conditions, que nos dirigeants soient de moins en moins crédibles aux yeux de populations qui voient clairement le décalage entre les discours et la réalité. Dès lors, nos dirigeants éclairés n'ont qu'une peur, c'est que l'Union Européenne soit remise en cause par les électeurs. Le Brexit fut un véritable traumatisme pour les dirigeants européens. Rappelez-vous le président de la République proclamant qu'il n'y aurait jamais de Frexit. Son seul remède ? Renforcer les instances communautaires pour rendre impossible, du moins le croit-il, une sortie de l'Union et renforcer l'intégration administrative et politique, avec ou sans l'accord des Européens, c'est-à-dire en évitant au maximum le recours au référendum ou en faisant en sorte d'en annihiler ses effets.

Rappelons-nous 2005. Sans oublier le travail de sape des juridictions européennes qui remettent régulièrement en cause la suprématie des droits nationaux, à l'abri du regard du grand public. À la fin, le bilan n'est guère reluisant, malgré quelques réussites comme Erasmus. L'heure est au saut. ■



L'Union européenne en 2030 : ce qui nous attend

L'actuelle organisation européenne n'est pas un point d'arrivée mais pour beaucoup de ses concepteurs un point de départ. Indépendamment des visions politiques des uns et des autres, le « projet » européen est toujours en évolution par la seule force de ses institutions, la main invisible, la mécanique des normes. Les choses semblent aller d'elles-mêmes. Des volontés humaines sont pourtant à l'œuvre. Voilà ci-dessous quelques-unes des orientations vers lesquelles l'UE tendra au cours du prochain mandat du Parlement et de la Commission.

[Une Europe à droite]

Le Parti populaire européen (PPE) cumule la présidence de la Commission, la majorité des commissaires, puisqu'une quinzaine de pays sur 27 sont à majorité PPE, la majorité au Conseil, le groupe le plus important au Parlement européen (180 membres sur 720), majoritaire avec des alliances au centre et à droite. Il a donc tout à gagner à l'extension des votes à la majorité qualifiée. Il la propose dans son manifeste pour l'adoption des sanctions et le marché unique de la défense.

Le basculement à droite éloigne la perspective de fédéralisme promue par les alliances au centre et à gauche, libéral (Renew), écologiste et social-démocrate.

[Une Europe à 35]

L'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, et les cinq pays des Balkans occidentaux, sans compter la Biélorussie lorsqu'elle aura réussi à se débarrasser de Loukachenko. Le principe et les modalités de ces élargissements sont loin de faire consensus. Les intégrer à tout prix dans la cage sans changement des règles conduirait à une implosion certaine du système. Une révision des traités serait mise en chantier laissant l'avenir totalement incertain.

[Une Europe otanisée]

Les développements les plus importants sont en gestation. D'abord, un marché unique de l'armement, ce qui suppose un commissaire à la Défense et un budget européen de défense, estimé à 0,5 % du PIB de l'Union, soit la centaine de milliards d'euros déjà avancée par Thierry Breton.

Le projet dépasse de loin la seule question des financements et des équipements. Il vise à la création d'une force intégrée de réaction rapide instrumentale pour les OPEX. Plus besoin de force « Barkhane ». L'agrégation des forces spéciales de divers États européens sur le modèle « Takuba » au Sahel serait généralisée et surtout mis en place de façon préventive et à titre permanent. Cette force serait le noyau non pas d'une armée européenne, casse-tête impos-

sible, mais de la force de l'OTAN. Le manifeste du PPE est clair : « *tout effort européen dans le domaine de la défense doit être adossé et cohérent avec l'OTAN* », tout en étant prêts à « des scénarios où l'Europe n'aurait pas le soutien américain ».

Il est suggéré à la fois l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN (et à l'UE) et l'euro-péanisation de l'OTAN. Le manifeste du PPE propose un Conseil des ministres de la Défense qui viendrait s'ajouter aux conseils européens existants. Il serait présidé non par l'actuel haut représentant aux Affaires extérieures et à la Sécurité (HR/VP), mais par le nouveau Commissaire à la Défense et à la Sécurité. Une réunion des chefs d'état-major existe déjà au sein de l'OTAN. L'UE, qui le sait ?, compte également un état-major de quelques personnes, rattaché au Haut-Représentant, occupé par un amiral français. Il serait sans doute fusionné et donc détaché du HR/VP.

Le poste de haut représentant serait transformé en « ministre des Affaires étrangères de l'Union », dont le titulaire serait promu premier vice-président de la Commission alors qu'il devrait n'être responsable politiquement que devant le Conseil et, administrativement, relever du président du Conseil. Super-ministre coordonnant des sous-ministres des États nationaux, ou lui-même, haut commissaire d'un super-président de la Commission ?

Le PPE propose d'ailleurs l'institution



Union européenne et OTAN : demain, la même organisation ?

d'un conseil de sécurité européen qui devrait inclure la Grande-Bretagne, la Norvège et l'Islande, non membres de l'UE. Or, le manifeste ne fait aucune mention de la CPE (Communauté politique européenne) qui en est à son troisième sommet et qui vise précisément à associer tous les pays européens sans distinction, mais sans structure permanente. Présenté plutôt comme un centre d'analyse et de prévision, il n'est qu'un Conseil de sécurité sans capacité de décision. *Quid* alors d'un droit de veto aux cinq grandes nations européennes, ou six avec le Royaume-Uni ?

Le manifeste envisage le développement d'un système européen de missiles antimissiles, une version européenne de la DARPA (Agence américaine de projets de recherche avancée de défense), une cyber brigade, un « *bouclier nucléaire européen* », et une agence de renseignements. Le sujet de la dissuasion nucléaire française ouverte aux intérêts vitaux en Europe n'est pas évoqué. Le PPE propose encore de créer une force de protection civile européenne : Pompiers unis. L'humanitaire fait consensus. Faux-nez de la Commission depuis toujours, fuite devant le stratégique.

[Une Europe « civilisationnelle »]

L'évolution la plus visible de l'Europe d'ici cinq ans est, selon le manifeste du PPE, celle de la démographie. Il est suggéré la mise en place, au sein de la Commission, d'une vice-présidence uniquement dédiée à ce phénomène. En fait, il s'agit de l'ensemble des conséquences du vieillissement de la population, sauf une : la question de l'immigration qui n'est traitée que du point de vue de la sécurité et du contrôle des frontières (avec un triplement des effectifs de Frontex), et jamais de l'intégration.

Le groupe des Conservateurs et Réformistes, actuellement dirigé par la présidente du Conseil italien, Giorgia Meloni, et le PiS polonais, qui souhaite vivement être rejoint par le FIDESZ du Premier ministre hongrois, a publié le 21 mars son manifeste à Subiaco sous l'égide de saint Benoît. Le PPE met également en avant à plusieurs reprises, dans son propre manifeste, « *les racines judéo-chrétiennes* » de l'Europe, « *les valeurs chrétiennes au cœur de la civilisation européenne* », et propose des sanctions européennes contre tout État où les chrétiens seraient persécutés. Ces orientations sont soutenues par la future majorité droite du Parlement européen (le groupe Identité et démocratie est, sur ce point, sur la même ligne).

Nulle mention, pour autant, de ce qui fait pourtant le cœur de la culture que sont les langues. Foin de la diversité culturelle, pourtant consacrée par l'Unesco, le monopole de l'anglais « langue commune » de l'UE, décrété en catimini en 2020, devrait atteindre le statut de « langue unique » de travail de l'Union. ■



Notre dessein européen

Le projet que nous formons pour l'Europe continentale procède de l'histoire politique et intellectuelle de notre continent. Il trace une perspective à moyen terme, en vue d'une hypothétique réforme de l'Union européenne ou comme issue après son blocage ou son effondrement.

[Quelle union politique ?]

À l'ouest du continent, trois possibilités se présentent actuellement : le statu quo bureau-technocratique élargi à de nouveaux pays ; le saut fédéraliste qui impliquerait une gouvernance autoritaire ; un repli nationaliste qui se ferait au mépris de la civilisation européenne et des intérêts communs aux États du continent.

Pour éviter ces trois impasses, nous proposons **une union politique de type nouveau**. Elle s'inspire du Grand dessein de République européenne envisagé par Henri IV et Sully sous la forme d'un *Conseil de l'Europe* œuvrant pour la paix, de *l'Europe de l'Atlantique à l'Oural* évoquée par le général de Gaulle, du projet de Confédération européenne esquissé puis abandonné par François Mitterrand.

Cette union politique doit être fondée sur le socle de la civilisation européenne qui est le bien commun de tous les États du continent et qui peut leur permettre de surmonter leurs conflits. Cette civilisation prend sa source dans le judaïsme et le christianisme, dans la pensée de la Grèce et de la Rome antique. Elle s'est développée au fil de ses dialogues et de ses conflits entre les pouvoirs spirituel et temporel, entre les nations, entre les nations et

les empires sans jamais méconnaître ses éléments d'unité. Après la Seconde Guerre mondiale, les idéologies antiétatiques et postnationales ont prétendu dépasser les conflits, mais les réalités nationales et impériales ont continué de prévaloir. Constitués au fil de l'histoire et construits sur le droit, les États doivent être reconnus dans leur autonomie. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que l'État national est le garant de la démocratie pour la collectivité qu'il administre, quelle que soit la forme du pouvoir - monarchique ou républicain.

L'Europe continentale ne peut exister dans l'ordre politique sans s'appuyer sur les États qui la constituent historiquement. Tel est le principe premier d'une Europe confédérale qui se définit comme une union d'États respectueuse de la diversité des institutions et des sociétés. L'un des plus grands philosophes européens, Emmanuel Kant, avait proposé la création d'un *congrès permanent des États* soucieux de régler leurs différends sans recourir à la guerre.

La confédération établit une médiation permanente qui permet d'éviter deux périls : la fusion fédérale qui opère par la contrainte, au mépris de l'indépendance des États et de la liberté des citoyens ; les solutions nationalistes et

impérialistes qui établissent l'état de guerre. L'actuel Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de gouvernement peut s'étendre à l'ensemble du continent et présider à l'organisation de la confédération européenne.

[Pour la sécurité collective]

Après les deux guerres mondiales et la longue période de la Guerre froide qui exposait au risque d'anéantissement généralisé, les dirigeants de l'Union européenne et maints intellectuels ont cru que la guerre n'était plus qu'une affaire d'opérations extérieures massives (en Irak, en Afghanistan) ou légères (en Afrique). Ils ont cru que la mondialisation amènerait la démocratie et que les élites occidentales bâtiraient un monde sans frontières régi par la « loi du marché » et les droits de l'homme. Ils ont cru que les guerres yougoslaves étaient des luttes tribales - auxquelles ils ont participé en violant le droit international et en organisant le démembrement de la République fédérale de Yougoslavie, État souverain. Ils ont souhaité l'extension de l'OTAN, afin que les États-Unis protègent l'Europe élargie, sans prendre en considération un fait majeur : la Russie est un État européen, qui participe de ses équilibres et de ses déséquilibres.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a détruit l'utopie pacifiste, mais la guerre qui se prolonge sur le sol ukrainien stimule le désir, dans les milieux atlantistes, d'un affrontement généralisé entre l'OTAN et la Fédération de Russie. Sans préjuger de l'issue du conflit russo-ukrainien, nous

Nos propositions

devons en retenir deux leçons :

- la France doit renforcer les moyens nucléaires et conventionnels de sa défense, pour pouvoir faire face à toutes les éventualités ;

- la fin du conflit russo-ukrainien ne doit pas conduire à un statu quo impliquant la division de l'Europe en deux blocs hostiles mais à une nouvelle politique de sécurité collective pour l'ensemble du continent. La France, puissance moyenne, a intérêt à la paix qu'elle conçoit comme un impératif géopolitique.

La politique de paix est à mener avec l'ensemble des Etats du continent. Un Etat européen est un Etat qui participe à l'équilibre européen, quels que soient son régime politique, sa religion dominante, sa culture spécifique. Tout autant que la Russie, la Turquie participe de cet équilibre européen.

L'équilibre doit être conçu comme un déséquilibre surmonté ou à surmonter : au-delà de toutes les déclarations d'intention et de toutes les « communautés de valeurs », la guerre sous toutes ses formes reste une possibilité qui implique le maintien de forces armées suffisantes afin que le principe de souveraineté puisse être défendu, pour soi-même et pour les autres nations. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que l'Europe est un composé instable de nations et d'empires.

Pour établir la paix dans le respect des souverainetés, il faut, là encore, partir de ce qui existe en latence : l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'OSCE réunit les États européens et ceux d'Asie centrale, les États-Unis et le Canada afin de prévenir et de régler les conflits. Elle pourrait servir de point de départ pour la négociation d'un pacte européen de sécurité collective qui coïnciderait avec l'organisation de la coopération économique sur le continent.

[Un ensemble protégé]

Le libre-échange n'offre pas la garantie d'une prospérité partagée et il n'est pas nécessairement lié aux nations démocratiques. Au XIX^e siècle, ce sont des hommes politiques libéraux (Chaptal, Thiers) qui font prévaloir une politique protectionniste en 1836, et c'est un économiste libéral (Friedrich List) qui théorise la protection de l'activité économique nationale. C'est un régime autoritaire, celui de Napoléon III, qui impose le libre-échange en 1860. La III^e République est protectionniste, de même que la V^e République jusqu'en 1974. L'histoire économique montre que le protectionnisme a permis d'assurer l'expansion économique de notre pays et de résister aux crises qui l'ont frappé.

Le libre-échange n'est pas non plus lié naturellement à l'organisation économique

de l'Europe. La Communauté économique européenne était protégée par un Tarif extérieur commun, et la Politique agricole commune, dans sa version initiale, était menée dans le cadre protecteur de tarifs douaniers et de prélèvements qui variaient en fonction des prix mondiaux et des prix communautaires.

L'établissement du libre-échange, la « monnaie unique » et la dérégulation générale sous prétexte d'établir une « concurrence libre et non faussée » ont provoqué des inégalités croissantes entre les économies nationales, la destruction massive d'activités industrielles, des transferts de population vers les périphéries urbaines et l'écrasement maximal des salaires pour des motifs de « compétitivité ». L'Union européenne est aujourd'hui confrontée à des puissances (États-Unis, Chine) qui conçoivent de façon offensive la défense de leurs intérêts politiques, économiques et commerciaux alors que Bruxelles s'en tient au dogme libre-échangiste.

Il faut au contraire tirer les conséquences de la démondialisation en cours. Il est nécessaire que la France soit de nouveau en mesure de protéger ses activités économiques par une politique monétaire autonome et par des tarifs douaniers appropriés, afin de redéployer son industrie et de retrouver sa pleine souveraineté alimentaire. Dans la perspective d'une réorganisation de l'Europe continentale, elle aurait tout intérêt à plaider pour l'établissement d'un nouveau tarif extérieur commun, assorti d'un contrôle des mouvements de capitaux et d'accords destinés à maintenir les dévaluations dans des limites acceptables.



Terminal à conteneurs de Rotterdam. L'Europe ne peut plus être la seule zone du monde sans réelle protection douanière.

[Quels projets communs ?]

L'objectif de l'intégration européenne est directement contredit par le principe de concurrence - entre les États, entre les régions, entre les groupes industriels - sur un hypothétique « marché » qui n'a pas effacé les réalités nationales.

Pour sortir des impasses de l'intégration et des échecs de l'harmonisation sociale et fiscale, il faut concevoir l'organisation de l'Europe sur le mode de la coopération entre des États disposant de leur propre monnaie, de leur liberté commerciale et de leur politique budgétaire. C'est dans le respect des souverainetés que les États peuvent se concerter sur des objectifs concrets, relevant de l'intérêt commun.

Sans préjuger des décisions prises, on peut raisonnablement supposer que les États européens auront tout intérêt à mettre en œuvre une politique commune de l'environnement au vu des enjeux cruciaux de la transition écologique. Il paraît logique de relier à cette œuvre primordiale une politique commune des transports qui réserverait l'avion aux longues distances et le transport routier aux courtes distances en privilégiant la voie ferrée. Une réflexion sur les nouveaux modes de développement industriel pourrait aboutir à des projets communs. Une recherche commune, qui existe déjà sur les enjeux sociaux (salaires, participation à la gestion des entreprises), pourrait être développée par des financements adéquats selon les principes de la Déclaration de Philadelphie qui affirme que les programmes économiques et sociaux doivent être soumis au principe de justice sociale.

La coopération économique n'est pas concevable sans des échanges culturels qui ont toujours existé en Europe mais qui doivent être intensifiés pour faire face à la nouvelle crise de la conscience européenne.

Une Europe des coopérations interétatiques ne sauraient se concevoir sur le mode de la fermeture au monde. Le protectionnisme n'a jamais empêché les échanges internationaux qu'il faudra développer en reprenant les principes de la charte de La Havane, qui devait pacifier et équilibrer les échanges mais qui n'a pas été ratifiée. Les relations de l'Europe continentale avec le monde peuvent se redessiner selon les affinités linguistiques - donc culturelles - puisque plusieurs pays européens ont l'avantage de participer à la francophonie, à l'anglophonie, à la russophonie, à la turcophonie, à la lusophonie. C'est en ce sens que nous souhaitons une Europe sans rivages.

[Quelles structures pour l'Union ?]

Le projet de confédération européenne pourrait procéder de la Communauté politique européenne (CPE) qui donne à l'en-



Salle de réunion du Conseil européen. La réunion des chefs d'État et de gouvernement est la seule institution légitime pour animer l'Europe.

semble des États européens, réunis sur un pied d'égalité, un cadre souple favorisant le dialogue politique et la coopération dans de nombreux domaines.

L'union des États européens pourraient se concrétiser très simplement :

- par le maintien du Conseil européen formé par les chefs d'État et de gouvernement ;
- par un secrétariat issu de l'actuelle Commission réduite au strict minimum d'assistance pour les travaux du Conseil et de suivi de leurs décisions ;
- par une assemblée représentative qui pourrait procéder du Conseil de l'Europe ;
- par un comité juridique venant rem-

placer la Cour de justice de l'Union européenne qui s'est arrogé des pouvoirs exorbitants, qui valide des structures non démocratiques et qui impose des normes selon les critères néolibéraux.

L'union des États européens pourrait réactiver la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) créée en 1990 sur une initiative française pour favoriser la réorganisation des pays de l'ancien bloc socialiste. Le « passage à l'économie de marché » était alors le mot d'ordre, qui ne prenait pas en compte les spécificités des nations de l'Europe centrale et orientale. La politique de financement des investissements de la BERD devrait être réorientée selon les objectifs de

développement fixés par le Conseil européen.

Au-delà des aspects techniques de la réorganisation industrielle et agricole des nations, au-delà des structures de financement des projets continentaux d'investissement, il serait hautement souhaitable que le futur Conseil des chefs d'État et de gouvernement du continent européenne tienne pour prioritaire une nouvelle hiérarchisation des enjeux.

Il ne suffit pas de proclamer l'indépendance des nations et la coopération entre celles-ci. Selon les impulsions majeures de la civilisation européenne il s'agit de construire un projet de société orienté par un impératif commun : contre l'exploitation capitaliste des personnes et de l'environnement, la promotion de tout homme et de tout l'homme dans une société qui remettra la finance au service de l'économie et l'économie au service de la justice sociale dans le respect des conditions générales – celles de la biosphère – qui permettent l'existence humaine. C'est en ce sens que l'on peut faire advenir une nouvel humanisme européen.

Il ne s'agit pas d'une simple déclaration d'intention. Cette nouvelle hiérarchisation des enjeux impliquera des structures européennes de coopération et d'action qui viseront à associer les élites scientifiques, culturelles et techniques de tous les pays pour la mise en œuvre des transformations indispensables. L'Europe doit prendre une part décisive dans l'aventure de la civilisation humaine et la France y trouver un rôle exemplaire, tant il y a dans notre pays d'énergies latentes et de dévouements méprisés. ■

Ils l'ont dit aussi

■ **Charles de Gaulle.** - Une solidarité : c'est cela l'Europe. Et je crois que cette solidarité doit être organisée. Mais il faut prendre les choses comme elles sont, car on ne fait pas de politique en dehors des réalités. L'Europe, ce sont des pays, ils ont leur histoire, ils ont leur langue, ils ont leur manière de vivre. Ce sont ces pays-là qu'il faut mettre ensemble et ce sont ces pays-là qu'il faut progressivement habituer à vivre ensemble et à agir ensemble. Je n'ai jamais parlé d'une Europe des patries, j'ai parlé d'une coopération des États. Bien entendu, cette Europe-là ne sera pas supranationale. Elle commencera par être une coopération. Peut-être qu'à force de vivre ensemble, elle deviendra une confédération. (*Entretien du 14 décembre 1965 avec Michel Droit.*)

■ **Marcel Gauchet.** - La construction européenne promettait une efficacité supérieure à celle des États-nations, or, tel qu'elle fonctionne aujourd'hui, l'Union européenne affaiblit la créativité européenne en général, plus encore qu'elle n'affaiblit les États-nations en tant que tels. Qu'est-ce que l'Europe ? Le conti-

nent de l'invention de la modernité. Le problème fondamental de l'Europe est celui de sa capacité à continuer de contribuer à cette invention devenue désormais un bien commun planétaire, au-delà des catastrophes suicidaires du XX^e siècle. Or il me semble que l'Union européenne, loin de relever ce défi, a anesthésié ce qui a été le ressort de cette créativité, à savoir la dialectique de la coopération et de la concurrence entre les nations qui la composent. Voilà la critique majeure qu'on peut lui faire. (*Entretien pour Le Grand Continent, 6 février 2019.*)

■ **Régis Debray.** - On veut nous faire passer un système, très inepte et contraignant, celui d'aujourd'hui pour l'Europe, mais c'est une blague. Ce qui n'avait pas été prévu, c'est que l'homo economicus prenne le pas sur l'homme culturel et politique avec cette Europe d'aujourd'hui, qui est une Europe qui prône le libéralisme, la concurrence, la circulation des capitaux ; bref, qui est une Europe qui ne freine pas la mondialisation mais l'accélère, la consacre et veut en faire une politique, ce qui est absurde car on ne fait pas un peuple avec une monnaie. Ce système, sauf complication, va mourir de lui-même, dans vingt à trente ans. Au fond, l'Euro-

ope, c'est un alibi pour la classe dirigeante française, c'est un alibi pour la démission de la France, tout simplement, pour détruire le modèle social français qui s'était construit après-guerre (*Entretien sur France culture, 11 avril 2019, sur son livre L'Europe fantôme.*)

■ **Coralie Delaume, essayiste.** - L'Europe des nations n'est pas une solution « intermédiaire ». C'est un changement de paradigme qui nécessiterait que l'existant soit défait. Il s'agirait d'une Europe organisée autour de nations qui auraient recouvré leur souveraineté et qui coopéreraient pour mener à bien des projets circonscrits. C'est un peu le modèle qu'on a utilisé pour Airbus : à l'origine, une coopération franco-allemande, qui fut ensuite élargie à d'autres pays. Il s'agirait de mettre en commun des moyens, mais en aucun cas d'abandonner des bouts de capacité décisionnelle, c'est-à-dire de souveraineté. L'Europe des nations telle que je me la figure serait aussi une Europe à géométrie variable, où l'on ne serait pas obligé de marcher du même pas à 27. Chaque État pourrait choisir à quoi il participe ou pas en fonction de son histoire, de sa géographie, de ses tropismes économiques, etc. (*Entretien avec Socialter du 24 avril 2020.*)

Qui sommes-nous ?

Qu'est-ce que la NAR ?

■ **Un mouvement royaliste.** – La Nouvelle Action Royaliste est un mouvement politique qui rassemble des hommes et des femmes autour d'une même fidélité à la Maison de France et à son chef, le comte de Paris, et d'un même projet : l'instauration d'une monarchie démocratique et parlementaire. Alors que le chef de l'État est actuellement l' élu d'un camp contre un autre camp, au risque de l'arbitraire et de divisions accrues entre les Français, la royauté renforcerait l'unité de la nation dans le respect de la liberté de chacun, assurerait l'indépendance nationale, garantirait la continuité de l'État et instituerait un arbitrage qui est la condition première de la justice sociale.

■ **Des citoyens engagés dans la France d'aujourd'hui.** – Les royalistes de la NAR sont des citoyens à part entière qui participent à la vie politique du pays dans tous les domaines et aux niveaux les plus divers : élections nationales ou locales, mandats syndicaux, participation à la vie universitaire, associative, économique dans leurs régions. Ils viennent de tous les horizons politiques : non seulement du royalisme traditionnel, mais aussi du gaullisme, du socialisme... Des adhérents de tous âges et de toutes catégories sociales travaillent ensemble au sein de la NAR.

■ **Une communauté ouverte et vivante.** Les royalistes de la NAR poursuivent un travail permanent de réflexion, mené dans un souci constant de dialogue avec les diverses familles intellectuelles et politiques du pays. Chaque mercredi, ils organisent des conférences avec les principaux intellectuels français. Ils élisent leurs représentants dans les instances statutaires du mouvement et, au cours de chacun de leurs congrès annuels, travaillent sur des propositions concrètes qui prennent la forme de motions, votées démocratiquement.

■ **Prenez contact !** – Venez vous renseigner et échanger avec nous ; faites-nous part de vos questions sur le projet de la NAR.

La NAR : 50 ans de combats pour la défense nationale et la souveraineté française

- **avril 1971** : création de la NAR. Le nouveau mouvement marque sa volonté de renouveler la pensée royaliste et d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des forces politiques et sociales.
- **1971-1972** : vigoureuse campagne contre le référendum d'élargissement du marché commun.
- **mai 1974** : la NAR soutient la candidature de Bertrand Renouvin à l'élection présidentielle. Le programme du candidat insiste sur la nécessité de rendre à la France son indépendance économique et militaire.
- **1975** : alors que l'armée de conscription est contestée, la NAR plaide pour la dissuasion nucléaire et contre une « défense européenne sous parapluie américain ».
- **1976-1981** : série d'entretiens avec le général Gallois, père de la dissuasion française, sur la transformation de l'armée.
- **1982** : campagne contre la conscription et pour une armée de métier.
- **1983** : lors du « tournant de la rigueur », la NAR plaide pour une politique de souveraineté industrielle.
- **novembre 1988** : la NAR appelle à voter « Oui » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie.
- **1989** : la NAR conteste les premières coupes claires dans le budget de la défense.
- **1990** : prise de position en faveur de l'intervention contre l'Irak, lors de l'invasion

du Koweït.

- **mars 1994** : lors de son 13^e congrès, la NAR se prononce à nouveau pour une modernisation de la dissuasion et la professionnalisation de l'armée.

- **mars 1999** : campagne contre la guerre en ex-Yougoslavie menée sous le couvert de l'OTAN.

- **mars 2000** : lors de son 19^e congrès, la NAR se prononce pour la nationalisation des grands groupes d'armement

- **septembre 2000** : campagne pour le « Non » au quinquennat.

- **mai 2005** : campagne pour le « Non » au référendum sur le Traité constitutionnel européen.

- **novembre 2007** : campagne pour exiger que le Traité de Lisbonne soit soumis à référendum et non au vote des seuls parlementaires.

- **2008** : La NAR dénonce l'engagement croissant de la France en Afghanistan. Elle mène campagne contre la réintégration de la France dans l'OTAN.

- **avril 2013** : lors de son 32^e congrès, la NAR alerte sur les risques de conflits de haute intensité et dénonce les coupes claires dans le budget de la défense.

- **2018- 2023** : contestation de la loi de programmation militaire 2019-2025 qui n'opère aucun rattrapage massif. Campagne en faveur d'une programmation 2024-2030 ambitieuse.

Nous contacter

■ Vous pouvez nous écrire :

La Nouvelle Action Royaliste
Bloc C - BAL 13.
36-38 rue Sibuet, 75012 PARIS

■ Nous contacter par téléphone :

Téléphone : 06 43 11 36 90

■ Nous contacter par internet :

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

■ Dialoguer avec nous sur Facebook :



La Nouvelle Action Royaliste.

■ Ou nous suivre sur Twitter :

[@NARoyaliste](https://twitter.com/NARoyaliste) | [Twitter](https://twitter.com/NARoyaliste)

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Publié par la NAR

Siret : 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret : 398 678 219 00021

Dépôt légal à publication

CPPAP n°0425 D 84801

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

☐ Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ trois mois (20€) ☐ six mois (30€) ☐ un an (50€) ☐ un an soutien (120€)

VERSION PDF ☐ un an (40€) ☐ un an soutien (50€)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : E-mail :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boite 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS